ÉTAPES CLÉS POUR LA CRÉATION D'ASSOCIATION

IDENTIFICATION D'UN PROJET

- Partager un projet/ une passion en commun
- Être au moins deux personnes âgées de minimum 16 ans,
- être à but non lucratif

ORGANISER UNE ASSEMBLE GENERALE CONSTITUTIVE

C'est à ce moment que le secrétaire de séance redige le procès verbal de l'assemblée.

DEFINIR LES MEMBRES

L'assemblée vote les personnes qui constitueront le bureau ainsi que leurs missions respectives.

REDIGER LES STATUTS

Les statuts mentionnent le nom de l'association, l'objet, la durée de vie et divers articles qui définissent les conditions de cotisation, d'élection ou de radiation de membres.

DECLARATION AU GREFFE DES ASSOCIATIONS

La déclaration doit être faite à la préfecture ou en ligne à l'adresse suivante:

Direction départementale de la cohésion sociale
13 rue Biot
BP 30971
60009 Beauvais Cedex

PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL

La publication de la déclaration au journal officiel permet de reconnaître l'existence de l'association sur le plan juridique.

LA VILLE CREIL
creil.fr